

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais de fonctionnement	15
Annexe B - Frais d'administration	15
Annexe C - Frais financiers	15
Annexe D - Résultats par programmes	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'inscriptions et de réservation de locaux. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et 2018, les créances au 31 décembre 2019 et 2018 et l'actif net présenté au bilan au 31 décembre 2019 et 2018 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

GOSELIN & ASSOCIÉS INC.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 1er avril 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT**BILAN****AU 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	271 907	247 282
Débiteurs (note 3)	65 029	11 686
Frais payés d'avance	19 307	18 465
	356 243	277 433
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	3 605	3 211
	<u>359 848</u>	<u>280 644</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	34 493	48 054
Revenus perçus d'avance (note 6)	182 162	134 960
Apports reportés (note 7)	906	11 687
	217 561	194 701
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	<u>142 287</u>	<u>85 943</u>
	<u>359 848</u>	<u>280 644</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019 \$	2018 \$
Solde au début de l'exercice	85 943	94 998
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>56 344</u>	<u>(9 055)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>142 287</u></u>	<u><u>85 943</u></u>

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019 \$	2018 \$
PRODUITS		
Inscriptions activités de loisirs	421 261	464 013
Subventions Ville de Montréal	215 582	225 930
Services techniques (note 8)	26 406	31 390
Autres subventions et contrats de services	186 296	194 787
Inscriptions camp de jour	304 669	289 644
Inscriptions relâche scolaire	10 846	7 025
Réservation de locaux	15 343	34 507
Revenus d'activités et autres	40 539	11 227
Revenus d'intérêts	2 730	1 556
	<u>1 223 672</u>	<u>1 260 079</u>
CHARGES		
Frais de fonctionnement (annexe A)	1 051 165	1 146 932
Frais d'administration (annexe B)	86 662	80 125
Frais financiers (annexe C)	29 501	42 077
	<u>1 167 328</u>	<u>1 269 134</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>56 344</u>	<u>(9 055)</u>

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019**

	2019 \$	2018 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	56 344	(9 055)
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<u>992</u>	<u>616</u>
	<u>57 336</u>	<u>(8 439)</u>
 Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(53 343)	(4 797)
Créditeurs	-	16 322
Frais payés d'avance	(842)	(18 465)
Créditeurs	(13 561)	-
Revenus perçus d'avance	47 202	13 113
Apports reportés	<u>(10 781)</u>	<u>(35)</u>
	<u>(31 325)</u>	<u>6 138</u>
 Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	26 011	(2 301)
 ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(1 386)</u>	<u>(1 330)</u>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	24 625	(3 631)
 ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>247 282</u>	<u>250 913</u>
 ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>271 907</u></u>	<u><u>247 282</u></u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT, constitué en mai 2004 a été incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est le résultat d'une fusion entre LOISIRS ST-JEAN VIANNEY INC. et LOISIRS STE-BERNADETTE en janvier 2001. C'est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté d'impôt.

Ces objets sont :

effectuer la gestion de centres d'activités de loisirs et d'activités communautaires et susciter la mobilisation de la communauté afin de créer des lieux d'appartenance et de bâtir des réseaux d'aide;

promouvoir, organiser et réaliser la pratique d'activités de loisirs pour les jeunes, les adultes et les aînés et développer des liens avec des organismes et des institutions de loisirs et socio-communautaire. Ces activités pourront être de nature récréative, sportive, physique, culturelle, scientifique, sociale et communautaire;

améliorer la qualité du tissu social des jeunes, des adultes et des aînés en provenance de Rosemont et de Montréal, et ce, en favorisant la prévention, l'entraide et la sensibilisation aux problèmes sociaux;

s'adapter aux besoins changeants de la collectivité;

favoriser l'éducation populaire auprès des individus et des groupes en mettant à contribution leurs capacités à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie;

soutenir les organismes de loisirs et socio-communautaires de la population en mettant à leur disposition du matériel et des locaux afin de réaliser leurs activités;

développer un milieu de vie pour les adolescents et permettre à ces derniers de bénéficier de services confidentiels d'écoute, de soutien et de référence;

être à l'écoute des adolescents autistes ou déficients intellectuels en leur offrant une pléiade d'activités de loisirs adaptées à leurs besoins, et ce, afin de leur permettre de sortir de leur isolement social et d'apporter un support à leurs parents;

recevoir des dons, des legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins sociales et charitables.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est les provisions pour mauvaises créance.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Inscriptions, services techniques et réservation de locaux

Les revenus d'inscriptions, de services techniques et de réservation de locaux sont comptabilisés sur la période couverte par le service.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiquées ci-dessous :

	Taux
Équipement informatique	20 %
Mobilier et équipement	20 %

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'organisme présente certains salaires ventilés par ressource. Les salaires sont ventilés en fonction du temps budgété pour chacune des ressources suivantes : Camp de jour et activités de loisirs. En 2019, les pourcentages utilisés sont de 44 % (25 % en 2018) pour le camp de jour et de 44 % (37,50 % en 2018) pour les activités de loisirs.

Plusieurs autres charges sont ventilés entre les camps de jour et les activités de loisirs au prorata des dépenses totales encourus soit 44 % (37,50 % en 2018) pour les activités de loisirs et 44 % (25 % en 2018) pour le camp de jour.

Les charges administratives ventilées se composent des dépenses reliées l'administration, au fonctionnement et des frais financiers.

3 - DÉBITEURS

	2019 \$	2018 \$
Subvention à recevoir	47 774	10 000
Autres montants à recevoir	17 255	1 686
	<u>65 029</u>	<u>11 686</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Équipement informatique	5 195	3 719	1 476	1 131
Mobilier et équipement	54 083	51 954	2 129	2 080
	<u>59 278</u>	<u>55 673</u>	<u>3 605</u>	<u>3 211</u>

5 - CRÉDITEURS

	2019 \$	2018 \$
Salaires à payer	6 995	1 012
Vacances à payer	3 933	14 394
Sommes à remettre à l'État	2 286	1 940
Fournisseurs et frais courus	21 279	30 708
	<u>34 493</u>	<u>48 054</u>

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

6 - REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2019 \$	2018 \$
Autres	8 430	-
Inscriptions	173 732	129 186
Commission Scolaire de Montréal	-	5 774
	<u>182 162</u>	<u>134 960</u>

7 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2018 \$	Octrois \$	Constatés à titre de produits \$	Au 31 décembre 2019 \$
CIUSSS du Centre-Sud-de- l'Île-de-Montréal	<u>11 687</u>	<u>-</u>	<u>11 687</u>	<u>-</u>

8 - SERVICES TECHNIQUES

Au cours de l'exercice, l'organisme a conclu une entente avec la Ville de Montréal pour assurer l'accueil général de la clientèle et la surveillance du centre Alphonse-Desjardins. À la demande de la Ville, les services techniques incluant les taxes sont de 26 406 \$ (31 390 \$ en 2018).

9 - FRAIS DÉMÉNAGEMENT

La commission scolaire de Montréal a récupéré au 1er janvier 2019 et à des fins de scolarisation le bâtiment principal où se déroulaient les activités des Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont depuis plus de vingt ans. Par conséquent, l'organisme a encouru plusieurs frais pour assurer le déménagement et le transfert intégral de l'offre de services du bâtiment ainsi perdu. Étant donné l'ampleur de la charge de travail supplémentaire afférente au dossier de la relocalisation des services et du déménagement, la direction de l'organisme a embauché une coordonnatrice exclusivement dédiée au soutien des tâches de planification, d'organisation et de gestion du déménagement. Cette charge salariale représente une somme de 4 867 \$ et elle est présentée dans l'état de résultat sous la rubrique "salaires et charges sociales".

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2019**

10 - AUTRES SUBVENTIONS ET CONTRAT DE SERVICES

	2019 \$	2018 \$
Emplois d'été Canada	116 967	102 436
Commission scolaire de Montréal	28 423	42 975
Altergo	7 546	16 324
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	11 687	11 722
Caisse Desjardins - Fond d'aide au milieu (FDAM)	10 000	10 000
Divers	11 673	11 330
	186 296	194 787

LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019 \$	2018 \$
ANNEXE A - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et charges sociales	803 045	873 980
Dépenses d'activités	153 364	166 028
Camp de jour	78 815	86 653
Communications	6 989	5 364
Frais de formation	4 305	5 960
Relâche scolaire-hiver	562	1 707
Assurances	4 085	7 240
	<u>1 051 165</u>	<u>1 146 932</u>
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Papeterie et fournitures	40 834	27 530
Frais de déménagement (note 9)	4 857	12 721
Publicité et promotion	13 320	15 987
Frais de représentation	3 903	2 583
Honoraires professionnels	22 395	16 225
Taxes, permis et abonnement	304	86
Frais de déplacement	57	4 377
Amortissement des immobilisations	992	616
	<u>86 662</u>	<u>80 125</u>
ANNEXE C - FRAIS FINANCIERS		
Frais cartes de crédit	24 412	36 671
Frais bancaires	5 089	5 406
	<u>29 501</u>	<u>42 077</u>

